

Secrétariat général du gouvernement  
-----

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales  
Ridet : 120428.001  
-----

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire  
-----

Lot n°37 du lotissement KSI – 98890 Païta  
BP M2 – 98845 Nouméa cedex  
Tél. : 24.37.45

Web : [www.davar.gouv.nc](http://www.davar.gouv.nc) – Mél : [davar.sivap@gouv.nc](mailto:davar.sivap@gouv.nc)

CS20-3320-494  
-----

Païta, le 20 MAR. 2020

### Note aux usagers du Service d'inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire

#### **Objet : Information relative à la fermeture des bâtiments Sivap suite au Coronavirus**

Mesdames et Messieurs les usagers,  
Mesdames et Messieurs les importateurs,  
Mesdames et Messieurs les exportateurs,  
Mesdames et Messieurs les déclarants en douane,

Nous vous informons de la fermeture de l'ensemble des bureaux du Sivap de Nouméa, Païta, Tontouta et Bourail à compter du lundi 23 mars 2020. Cette fermeture physique est effective jusqu'à nouvel ordre.

Cette fermeture a pour objet de limiter au strict minimum les échanges physiques entre personnes, actuellement sources de risque de transmission du Coronavirus.

Les missions du Sivap sont actuellement priorisées et il conviendra :

- Pour les déclarations d'importation par voie maritime, de transmettre l'ensemble de la documentation sur la boîte mail suivante : [davar.sivap-ivmp@gouv.nc](mailto:davar.sivap-ivmp@gouv.nc)
- Pour les déclarations d'importation par voie aérienne, les permis d'importation de végétaux et produits végétaux, de transmettre l'ensemble de la documentation sur la boîte mail suivante : [davar.sivap-iva@gouv.nc](mailto:davar.sivap-iva@gouv.nc)
- Pour les autorisations administratives d'importation et d'exportation, de transmettre l'ensemble de la documentation sur les boîtes mail suivantes :
  - AAE Drèches de santal : [davar.sivap-pv@gouv.nc](mailto:davar.sivap-pv@gouv.nc)

- AAI Produits phytopharmaceutiques: [davar.sivap-pv@gouv.nc](mailto:davar.sivap-pv@gouv.nc)
  - AAI Médicaments vétérinaires : [davar.sivap-sa@gouv.nc](mailto:davar.sivap-sa@gouv.nc)
  - CITES : [cites@gouv.nc](mailto:cites@gouv.nc)
  - Exports de denrées alimentaires : [davar.sivap-export@gouv.nc](mailto:davar.sivap-export@gouv.nc)
- La délivrance des permis d'importation de carnivores domestiques, chats et chiens, est suspendue. Ces animaux ne sont plus acceptés sur le territoire. Seuls les permis d'importation d'animaux ne passant pas par la quarantaine (œufs à couver, oiseaux d'un jour, poissons, matériel génétique...) demandés par des importateurs réguliers, seront traités mais sans aucune garantie d'importation.
- Les contrôles frigorifiques (ATV) ne sont plus assurés jusqu'à nouvel ordre. Une prorogation des autorisations arrivant à échéance est donnée jusqu'à huit jours après la levée des mesures actuelles.

Par ailleurs, outre les adresses courriels habituelles, vos interlocuteurs habituels restent joignables aux numéros suivants :

- Inspection maritime et postale : 24 50 60
- Inspection aérienne fret : 35 11 94/35 12 69
- Protection des végétaux : 24 27 45
- Quarantaine et santé animale : 41 25 36
- Bourail : 44 11 52
- Koné : 42 68 17
- Lifou : 45 10 06
- Administration : 24 37 45

Le SIVAP vous prie de l'excuser pour les désagréments occasionnés.

Le chef du service d'inspection  
vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

